



LA PRÉVENTION

DES DÉCHETS

EN ENTREPRISE...

*Conseils pratiques !*



PUBLICATION À L'ATTENTION DES ENTREPRISES  
DÉSIREUSES D'AGIR EN MATIÈRE DE PRÉVENTION  
DES DÉCHETS

## AVANT-PROPOS

L'économie actuelle, basée sur le modèle linéaire « extraire-fabriquer-consommer-jeter » utilise des ressources plus rapidement qu'elles ne se régénèrent. Pour faire face à ce déséquilibre, les entreprises doivent évoluer vers un modèle qui tend vers l'**économie circulaire**, notamment en favorisant la prévention des déchets et en optimisant leur gestion.

La prévention des déchets passe par le changement de comportement en adoptant des attitudes écoresponsables. En effet, prendre en compte les possibilités de réduction des quantités de déchets à la source constitue, sans nul doute, un pas raisonné vers une gestion améliorée. Un déchet qui n'est pas produit est un déchet pour lequel les opérations de manutention, de stockage et de gestion administrative sont inexistantes, avec l'avantage certain d'un gain environnemental et économique.

En considérant l'ensemble du cycle de vie des produits, la prévention s'applique donc en amont des difficultés que peuvent poser les déchets une fois générés.

A travers cette publication, la Cellule Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises souhaite partager son expérience et sensibiliser les entreprises aux bénéfices de la mise en place d'actions de prévention des déchets. Ce document ne vise pas l'exhaustivité mais répond à une demande des entreprises en recherche de solutions simples, efficaces et peu coûteuses pour optimiser leurs démarches environnementales. Il suggère, en **4 pistes de travail** (les achats, la production, la distribution et la conception), divers conseils que chaque entreprise pourra hiérarchiser selon ses priorités.

Notons que ce document se veut **pratique et pragmatique**, de sorte qu'il est constitué d'exemples concrets, de témoignages d'entreprises, d'illustrations, de conseils, de rappels réglementaires et de sources d'informations complémentaires.

*Bonne lecture et bon travail... vers une prévention toute naturelle de vos déchets !*

**La Cellule Environnement  
de l'Union Wallonne des Entreprises**

### CONCEPTION

Cellule Environnement (UWE)

### EDITEUR RESPONSABLE

✚ Olivier DE WASSEIGE, *Administrateur délégué de l'UWE*

### GRAPHISME/ILLUSTRATION

✚ Pascale RIGAUX

**Crédits photos :** © Fotolia (photo de couverture), © Stüv (p. 14, 23), © L'oréal (p. 15), © Espace Vert Masse et Fils (p. 16), © SNCB Technichs (p. 17), © Schmitz Digital Printing (p. 18), © Commune de Saint-Ghislain (p. 19), © UCB (p. 19, 30), © Orthopédie Protechnik (p. 22), © Jtekt (p. 24, 32), © Derbigum (p. 24), © Mima Films (p. 28), © Design Point & SPW (p. 29), © Spa Monopole (p. 31), © Ethiquable (p. 31), © Briqueteries de Ploegsteert (p. 32).

JUIN 2019

Publication gratuite imprimée  
sur du papier recyclé et certifié FSC



# TABLE DES MATIÈRES

## AVANT DE DÉMARRER...

#1 LA PRÉVENTION, C'EST QUOI ? .....	07
#2 RÉGLEMENTATION .....	08
1. Les déchets d'emballages industriels .....	08
2. Plan de prévention des déchets .....	11

## ACTION !

#1 ACHETER AUTREMENT .....	13
#2 PRODUIRE AUTREMENT .....	23
#3 DISTRIBUER AUTREMENT .....	25
#4 CONCEVOIR AUTREMENT .....	29

## POUR ALLER PLUS LOIN...

#1 LES OUTILS DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT .....	35
#2 LES ADRESSES UTILES .....	36

# AVANT DE DÉMARRER...

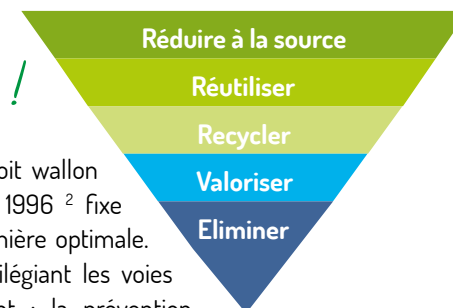


#1 LA PRÉVENTION, C'EST QUOI ? .....	07
#2 RÉGLEMENTATION .....	08
1. Les déchets d'emballages industriels .....	08
2. Plan de prévention des déchets .....	11

## #1 LA PRÉVENTION, C'EST QUOI ?

LA PRÉVENTION CONSISTE À PRENDRE DES MESURES ET INSTAURER DES ACTIONS PERMETTANT DE GÉNÉRER MOINS DE DÉCHETS ET/OU DE RÉDUIRE LEUR NOCIVITÉ. OUTRE LE FAIT DE DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ENTREPRISE, CELA AURA AUSSI POUR EFFET DE DIMINUER LES COÛTS DE GESTION.

*Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !*



Une directive européenne<sup>1</sup> transposée en droit wallon dans le décret relatif aux déchets de 1996<sup>2</sup> fixe une hiérarchie pour gérer les déchets de manière optimale. Celle-ci s'applique par ordre de priorité, privilégiant les voies les plus respectueuses pour l'environnement : la prévention, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et enfin, l'élimination. Elle peut être illustrée par l'échelle de Lansink (👁️ [schéma](#)).

La première étape incontournable de cette gestion idéale est la prévention. Cette notion peut être définie comme « l'ensemble des mesures et des actions prises en amont pour réduire les impacts environnementaux et faciliter la gestion ultérieure des déchets ». La prévention agit à la source en suivant le principe : « le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ! ».

<sup>1</sup> Directive 2008/98/CE relative aux déchets

<sup>2</sup> Décret relatif aux déchets du 27 juin 1996 (M.B. 02.08.1996)

La prévention englobe l'ensemble des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets. On distingue la prévention quantitative et la prévention qualitative :

- ▶ la **prévention quantitative** vise à prévenir l'apparition de déchets et par conséquent à réduire la quantité de déchets générés en amont ;
- ▶ la **prévention qualitative** a un double objectif : d'une part, minimiser la nocivité des déchets produits en réduisant à la source les teneurs en substances nocives, et d'autre part, améliorer le caractère valorisable et/ou recyclable des déchets produits.

La prévention quantitative se répercute directement sur le volume de déchets. Tandis que la prévention qualitative fait intervenir des paramètres plus difficiles à mesurer, comme la sécurité ou la dangerosité d'un produit.

## #2 RÉGLEMENTATION

L'ESSENTIEL DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE DÉCHETS EST REPRIS DANS LE DÉCRET RELATIF AUX DÉCHETS DE 1996. TOUTEFOIS, DEUX TEXTES ABORDENT DE MANIÈRE PLUS SPÉCIFIQUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.

### 1. LES DÉCHETS D'EMBALLAGES INDUSTRIELS

La Directive européenne 94/62/CE (modifiée par la directive 2004/12/CE) a pour but d'harmoniser les législations nationales en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages tant ménagers qu'industriels. Elle définit un certain nombre de concepts et fixe des taux minimums de recyclage et de valorisation.

En Belgique, cette directive a été traduite dans l'Accord de Coopération de novembre 2008<sup>3</sup> portant sur la prévention et la gestion de tous les types de déchets d'emballages générés sur le territoire belge.

<sup>3</sup> Accord de coopération concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages du 4 novembre 2008 (M.B. 29.12.2008)

Cet accord ambitionne notamment de diminuer les quantités de déchets d'emballages industriels, de favoriser l'utilisation d'emballages non polluants et/ou réutilisables, de réduire le volume des emballages à usage unique et de stimuler le recyclage des emballages industriels.

Les obligations prévues dans cette législation européenne sont aujourd'hui plus connues sous le nom de **responsabilité élargie des producteurs**.

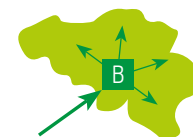
### ➔ RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Les entreprises qui génèrent des déchets d'emballages (ménagers et industriels) sur le territoire belge en commercialisant ou en important des marchandises emballées sont soumises à la responsabilité élargie des producteurs.

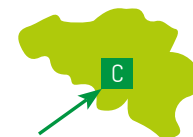
Toute entreprise est concernée si :



- ▶ Elle emballe (ou fait emballer) des marchandises pour les commercialiser en Belgique (**Type A**) ;



- ▶ Elle importe (ou fait importer) des marchandises emballées pour les commercialiser en Belgique (**Type B**) ;



- ▶ Elle importe des marchandises et les déballe dans l'entreprise (**Type C**).

### ➔ OBLIGATIONS

Si une entreprise est dans au moins un de ces cas, elle doit satisfaire à 3 obligations légales :

#### ▶ L'obligation de reprise

L'entreprise doit apporter chaque année la preuve qu'au minimum 80 % des emballages concernés sont recyclés, et atteindre 85 % de valorisation globale (recyclage + valorisation énergétique).

Contrairement à ce que son nom pourrait faire supposer, cette obligation ne contraint donc pas l'entreprise à reprendre ses emballages.

Par ailleurs, si l'entreprise met moins de 300 kg d'emballages ménagers et industriels par an sur le marché belge, l'obligation de reprise n'est pas d'application.

#### ► L'obligation d'information

L'entreprise doit informer chaque année la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE) du type et de la quantité d'emballages mises sur le marché belge et de leur taux de recyclage. En clair, elle doit apporter la preuve qu'elle atteint les objectifs légaux.

#### ► L'introduction d'un plan de prévention

L'entreprise est soumise à cette obligation si :

- elle met au moins 300 tonnes d'emballages à usage unique sur le marché belge (ménagers + industriels) ;
- elle emballe ou fait emballer en Belgique des marchandises avec un minimum de 100 tonnes d'emballages à usage unique.

Un plan de prévention doit alors être introduit tous les 3 ans auprès de la Commission Interrégionale de l'Emballage (CIE). Ce document décrit les mesures que l'entreprise met en œuvre pour réduire la quantité et la nocivité de ses emballages, et détermine les objectifs à atteindre.

**i** Les informations sur les responsabilités, les obligations et les primes figurent sur les sites de l'IVCIE ([www.ivcie.be](http://www.ivcie.be)), Valipac ([www.valipac.be](http://www.valipac.be)) et Fost Plus ([www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)).

## ➔ TYPES D'EMBALLAGES

Cette réglementation introduit aussi les notions d'emballage primaire, secondaire, tertiaire et de service.

- L'emballage **primaire** (ou emballage de vente) est une unité de vente pour le consommateur ou l'utilisateur.

**Exemple** : un sachet en plastique contenant des pièces.

- L'emballage **secondaire** (ou emballage de groupage) est un groupe d'unités de vente. Il peut être enlevé du produit sans en altérer les caractéristiques.

**Exemple** : une boîte en carton contenant plusieurs sachets en plastique eux-mêmes contenant des pièces.

- L'emballage **tertiaire** (ou emballage de transport) est conçu pour faciliter le transport ou la manutention d'un certain nombre d'unités de vente ou d'emballages de groupage.

**Exemple** : une palette.

- L'emballage de **service** (ou emballage de transport) est un emballage primaire, secondaire ou tertiaire utilisé au point de mise à disposition de biens aux consommateurs.

**Exemple** : le sachet en papier dans lequel un sandwich est emballé.

## 2. PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les entreprises concernées par la Directive IED<sup>4</sup> relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), doivent soumettre tous les 5 ans à l'administration un **plan de prévention des déchets** prévu par l'AGW du 16 janvier 2014<sup>5</sup>. Elles doivent donc programmer toute une série de mesures de prévention visant notamment :

- l'augmentation de la proportion de la quantité de déchets valorisables et réutilisables par rapport à la quantité de déchets éliminés ;
- l'amélioration des propriétés physico-chimiques des déchets afin de faciliter leur recyclage et leur réutilisation et de réduire leur nocivité ;
- la diminution des déchets mis en Centre d'Enfouissement Technique (CET).

<sup>4</sup> La Directive IED concerne les entreprises européennes ayant un impact potentiel majeur sur l'environnement

<sup>5</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 16/01/2014 déterminant les conditions sectorielles relatives à certaines activités générant des conséquences importantes pour l'environnement et modifiant diverses dispositions en ce qui concerne notamment les émissions industrielles (M.B. 18.02.2014).

## ACTION !



Rossel Printing Company  
[👁️ page 23]

#1 ACHETER AUTREMENT .....	13
#2 PRODUIRE AUTREMENT .....	23
#3 DISTRIBUER AUTREMENT .....	25
#4 CONCEVOIR AUTREMENT .....	29

## #1 ACHETER AUTREMENT

MÊME SI CERTAINES ALTERNATIVES PEUVENT REPRÉSENTER UN COÛT PLUS ÉLEVÉ À PREMIÈRE VUE, ADOPTER UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DANS SON ENTREPRISE PRÉSENTE DE NOMBREUX AVANTAGES. EN EFFET, C'EST NON SEULEMENT UN LEVIER CAPITAL POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ENTREPRISE, MAIS AUSSI POUR INSCRIRE SON DÉVELOPPEMENT DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE RESPONSABLE ET DE QUALITÉ.

Améliorer sa **politique d'achat** est accessible à toute entreprise sans investissement majeur. Pour cela il est nécessaire de responsabiliser le service achats et de sensibiliser le personnel pour que les éventuels changements de comportement nécessaires soient adoptés par tous. Dès lors, afin d'impliquer toutes les parties prenantes, il est important de **communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs** sur le projet, les actions, leur avancement, les résultats...

### ➔ CHOISIR DES CONDITIONNEMENTS ADAPTÉS

Le conditionnement des matières premières et fournitures est l'une des principales sources de production de déchets qui peuvent parfois être facilement évités.

Tout d'abord, l'entreprise peut les limiter en choisissant des produits dans des **conditionnements adaptés** aux consommations. En effet, il est possible d'acheter des produits en vrac ou dans de grands contenants afin de réduire la quantité de déchets d'emballages. A l'inverse, l'entreprise peut également opter pour de plus petits conditionnements dans le cadre de produits périssables ou peu utilisés. **Une gestion claire des stocks** permet en outre de se limiter aux quantités strictement nécessaires et ainsi d'éviter tout gaspillage (ce qui constituerait une double dépense : leur achat et leur élimination).

### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ▶▶ HERBALGEM

Fabrication de compléments alimentaires 📍 Vielsalm.

La livraison des matières premières de l'entreprise Herbalgem ne se fait qu'au moyen de contenants consignés (cubitainers, bidons). Ce mode de livraison a été déterminant lors du choix du fournisseur actuel. Au final, cela demande une certaine organisation (stockage et logistique) qui est largement compensée par les bénéfices liés à la prévention des déchets générés (pas de gestion administrative ni de coûts liés à l'élimination de déchets).

Ensuite, il est également préconisé de **dialoguer avec les fournisseurs** afin d'identifier les matières premières ou produits pouvant être livrés avec des **contenants réutilisables** (euro palettes, caisses, racks...) et ainsi, privilégier ce type de livraison.

Enfin, dans certains cas, le fournisseur propose aussi parfois de reprendre les produits en fin de vie (ex. : huiles ou batteries usagées).

### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ▶▶ STÛV

Fabrication de poêles, foyers, inserts et cheminées 📍 Bois-de-Villers et Floreffe.

Stüv utilise des racks empilables et adaptables en hauteur et des caisses en bois pour les échanges avec son fournisseur de pièces métalliques.



### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ▶▶ L'ORÉAL

Entreprise de cosmétique 📍 Libramont.

L'entreprise utilise des caisses-navettes réutilisables pour les échanges avec ses fournisseurs. En outre, le fournisseur exclusif de flacons s'est installé dans les murs de l'entreprise. Les flacons sont transportés directement sur la ligne de production via des convoyeurs ou des conteneurs métalliques réutilisables. Les cartons restants sont renvoyés chez le fournisseur qui les reconditionne en emballage prêt à l'emploi.



### ➡ PRIVILÉGIER DES PRODUITS MOINS NOCIFS

Certains produits utilisés en entreprise sont souvent nocifs pour l'environnement mais également pour les collaborateurs. Opter pour des solutions alternatives à ces produits dangereux entraîne donc aussi une diminution des risques pour le personnel qui les manipule. De plus en plus de **produits « alternatifs »** moins nocifs sont proposés sur le marché comme par exemple :

- ▶ les dégraissants sans solvants ;
- ▶ les peintures à l'eau ;
- ▶ les lubrifiants non dangereux (sans pictogramme de danger) ;
- ▶ les détergents « écologiques » ;
- ▶ les fournitures de bureau sans solvants ou rechargeables (colle, correcteur, papier, toner...);
- ▶ ...



### 💡 BON À SAVOIR !

La mention « **Écolabel européen** » est le gage d'un produit ou service dont l'incidence sur l'environnement et la santé humaine est réduite, comme par exemple en limitant la présence de substances nocives ou en réduisant les déchets d'emballage.

📍 Plus d'info sur les écolabels européens sur <http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/>

### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### » ESPACES VERTS MASSE ET FILS

Création et entretien d'espaces verts

📍 Strépy-Bracquegnies.

L'entreprise a fait le choix d'utiliser une fontaine de dégraissage biologique pour des raisons écologiques. Ce système de nettoyage des pièces d'entretien est plus efficace et plus propre qu'une fontaine classique. Pour compléter sa démarche environnementale, l'entreprise utilise également des chiffons lavables et réutilisables.



### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### » TRANSTONE

Secteur carrier 📍 Enghien.

Transtone utilise de l'huile hydraulique biodégradable pour le matériel de génie civil et les brises-roches. Outre le fait de réduire l'impact sur l'environnement de l'entreprise, cette huile a également un pouvoir lubrifiant supérieur aux huiles conventionnelles. Au final, cela a permis de réduire de 70 % la consommation d'huile de graissage.

Source : Innovatech

### ➔ PENSER À LA LOCATION

Parfois, il est plus judicieux de louer que d'acheter. Avant de recourir à la location, il est toutefois important d'**analyser précisément ses besoins**, tant au niveau du matériel que du nombre d'heures d'utilisation afin de faire une comparaison globale correcte. Notons que, même si la location peut s'avérer plus chère au départ, il ne faut pas négliger certains coûts liés aux achats : amortissement, frais de maintenance ou de gestion, assurance, contrôles obligatoires... Un des exemples les plus connus concerne les chiffons jetables à usage unique qui sont remplacés par des chiffons lavables et donc réutilisables. Il en existe d'ailleurs plusieurs types, adaptés à diverses utilisations.

### 💬 ILS L'ONT DIT !

#### 👤 Dominique Dieu » SNCB TECHNICS

Modernisation et entretien du matériel roulant 📍 Kinkempois.

« Depuis plus de 10 ans, nous avons fait le choix d'utiliser les chiffons réutilisables. Au départ, il s'agit d'un choix purement économique.

En effet, cette alternative permet de diminuer les coûts inhérents à l'achat des chiffons, ainsi que ceux liés à l'élimination des déchets dangereux. Le système de location représente 8000 pièces/an pour l'atelier d'entretien de matériel ferroviaire du site SNCB de Kinkempois. Cela permet également d'économiser du temps puisqu'il faut uniquement s'occuper de regrouper les chiffons sales et de distribuer les propres. Au final, il est possible de gagner de l'argent et du temps tout en respectant le dessein d'amélioration environnemental. »



Les imprimantes et les photocopieurs peuvent également être disponibles à la location. Sur le plan purement technologique, cela permet de disposer d'un matériel de dernière génération. De plus, cette formule peut aussi être complétée par un service de maintenance et une expertise de la part de professionnels spécialisés. Enfin, lorsque l'appareil est devenu obsolète, celui-ci peut être repris et remplacé par la société proposant le service de location.

### ➔ INVESTIR DANS DES ÉQUIPEMENTS PLUS PERFORMANTS

Un équipement plus **performant** peut s'avérer plus cher à l'achat mais ce qu'il est important de regarder, c'est sa performance globale sur la durée (solidité du matériel, réparabilité, consommation d'énergie et d'eau...).

#### 👍 ILS L'ONT FAIT !

##### ➤ SCHMITZ DIGITAL PRINTING

Imprimerie 📍 Ciney.

L'entreprise a mis l'accent sur les machines de production. Elle a en effet remplacé une de ses vernisseuses afin qu'elle soit équipée d'un système de récupération de surplus. Le produit utilisé par la machine est également plus adhérent, ce qui a eu pour effet de réduire de 300 grammes la quantité de déchets produits par m<sup>2</sup> de produits finis. Une autre machine a également été remplacée afin qu'elle fonctionne avec de l'eau au lieu d'un solvant plus « classique ». Outre les gains environnementaux par la suppression des manipulations de substances dangereuses, la qualité des impressions s'est vue également augmentée.



### ➔ FAVORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL RECONDITIONNÉ OU DE SECONDE MAIN

L'utilisation de matériel **reconditionné ou de seconde main** permet d'avoir accès à du matériel de qualité à un coût moins élevé. Dans de nombreux cas, celui-ci est vendu avec une garantie assurant son bon fonctionnement.

#### 👍 ILS L'ONT FAIT !

##### ➤ COMMUNE DE SAINT-GHISLAIN

Administration communale 📍 Saint-Ghislain.

Dans un souci d'économie, l'institution a décidé il y a quelques années de trouver des alternatives à l'achat de cartouches d'imprimantes neuves. Elle est d'abord passée aux cartouches compatibles non originales mais après plusieurs problèmes de qualité, elle a décidé d'opter pour des cartouches remanufacturées. L'achat de ces cartouches de bien meilleure qualité que les cartouches non originales lui a permis de réaliser de belles économies par rapport aux cartouches d'origine neuves (réduction des coûts de 30%). Actuellement, ce sont près de 50% des imprimantes de l'Administration qui fonctionnent avec des cartouches remanufacturées.



Cette démarche s'inscrit aussi dans une approche d'**économie circulaire** où des synergies entre entreprises peuvent se créer. Les « déchets » des unes serviront de matière première pour d'autres.

#### 👍 ILS L'ONT FAIT !

##### ➤ UCB

Entreprise biopharmaceutique 📍 Braine l'Alleud

Les synergies avec d'autres entreprises sont nombreuses chez UCB. En effet, elle fait recycler ses PET issus de la collecte des PMC par une entreprise externe afin que le matériau soit réintégré dans leurs imprimantes 3D. En outre, une partie des palettes déclassées est valorisée via des tiers pour en faire des meubles vendus en seconde main. Enfin, l'entreprise fait également don du matériel de laboratoires et des installations techniques dont elle n'a plus l'usage à des écoles ou universités, des associations, des centres techniques ou de formation.



Il est également possible de faire don (gratuitement ou moyennant une compensation pour l'enlèvement) de matériel inutilisé à des **Ressourceries**. Cette action peut permettre à l'entreprise de réduire les coûts de gestion des déchets tout en soutenant une œuvre sociale.

### 🔗 BON À SAVOIR !

Les Ressourceries sont des organismes à vocation sociale qui visent la valorisation de produits en fin de vie. Elles reçoivent, collectent, trient, réparent, recyclent et revendent des produits auxquels elles redonnent une seconde vie.

📍 Plus d'info sur [www.res-sources.be](http://www.res-sources.be) ou sur la plateforme [www.leclirecup.be](http://www.leclirecup.be)

### ➔ DES IMPRESSIONS ECORESPONSABLES

À l'ère de l'informatique et de la numérisation, la quantité de papier consommée reste toujours aussi importante. Cependant, de nombreux **gestes simples** peuvent être adoptés pour modifier les habitudes d'impressions et réduire d'autant les consommations de papier et d'encre. À la clé, des économies financières mais aussi une diminution de l'impact environnemental de l'entreprise. Ces actions peuvent être menées à 3 niveaux différents :

### 🔗 BON À SAVOIR !

25% des impressions sont jetées seulement 5 minutes après avoir été imprimées !

▶ le **choix du papier** en privilégiant un papier :

- de grammage plus faible (70 g/m<sup>2</sup> au lieu de 80 g/m<sup>2</sup>)
- composé de fibres de bois recyclées ou de provenance durable (certification PEFC, FSC, Blue Angel)
- blanchi sans chlore

▶ le **choix du matériel** en veillant à :

- Installer des imprimantes mutualisées par étage/service/département ;
- Paramétrer par défaut les imprimantes avec les options recto-verso, noir et blanc, mode « brouillon » ;
- Configurer l'imprimante afin de ne lancer l'impression qu'après l'introduction d'un code ou la validation via un badge. Dans ce cas, l'utilisateur peut choisir les documents qu'il souhaite réellement imprimer et donc éviter d'éventuelles impressions erronées ;
- Mettre en place une politique interne de dématérialisation afin de privilégier un format électronique pour les courriers, notes de services, procédures, factures, appels d'offres, magazines et autres documents administratifs.

### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ▶▶ EXPANSION

Agence de communication et de marketing 📍 Namur.

Expansion a récemment remplacé son imprimante. Elle a profité de ce changement pour inciter de nouveaux comportements. Elle a notamment fait en sorte que par défaut les impressions soient en recto-verso, noir et blanc et mode brouillon. De plus, elle a aussi dorénavant opté pour du papier recyclé certifié Blue Angel.

### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ▶▶ ETHIQUABLE

Entreprise coopérative 📍 Waremme.

L'entreprise a mis en place une politique de dématérialisation pour les commandes et facturations avec ses clients via un système d'échange de données informatisé. Ce système permet le transfert, d'ordinateur-à-ordinateur, de documents divers (factures, bon de commandes...) en format électronique entre les partenaires commerciaux.

► le **comportement** des utilisateurs en incitant à :

- Imprimer de manière responsable : imprimer ce qui est essentiel, de préférence en recto-verso, 2 pages par feuille et/ou plusieurs diapositives par page... ;
- Ajuster la zone d'impression et opter pour des marges plus étroites et des polices adaptées (taille réduite) ;
- Utiliser le verso des feuilles imprimées comme papier de brouillon ;
- Choisir une police d'écriture plus économe en encre (ex. : « Garamond »).

#### ILS L'ONT DIT !

**Virginie Flagothier** ► ORTHOPÉDIE PROTECHNIK

Fabrication de prothèses et d'orthèses 📍 Mons.

*« Depuis 2015 l'entreprise encourage au maximum ses collaborateurs à récupérer les versos des feuilles destinées à être jetées pour en faire des carnets de notes utilisés en interne comme « papier de brouillon » ou « fiches de communications internes ». En termes d'économie de papier, cela correspond plus ou moins à une ramette de 500 feuilles sur une année. L'intérêt n'est pas dans l'économie financière mais bien dans le fait d'apprendre à voir nos déchets autrement... ils sont en fait des ressources disponibles. Ces carnets ne sont qu'un petit pas, mais en matière de réduction de déchets tout est bon à prendre ! »*



#### BON À SAVOIR !

Placer le matériel de manière « stratégique » au sein de l'entreprise influence aussi le comportement des utilisateurs : si chacun doit se déplacer davantage pour aller chercher ses impressions, il est fort possible que cela se ressente sur la consommation de papier.

Un matériel disposé de manière judicieuse et une sensibilisation des utilisateurs contribuent sans nul doute à la réussite d'une démarche « moins de papier ».

## #2 PRODUIRE AUTREMENT

DE NOMBREUSES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE MENÉES AU NIVEAU DES ZONES DE PRODUCTION. L'OBJECTIF ICI EST D'ÉVITER LES PERTES OU LES REBUTS DE PRODUCTION, DE LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET D'ASSURER UNE UTILISATION PARCIMONIEUSE DES RESSOURCES, EN IMAGINANT DE NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION.

Même si, à ce stade, les contraintes techniques peuvent être importantes, toutes les actions ne nécessitent pas forcément de grands investissements. Elles sont bien souvent le fruit d'une réflexion et d'une remise en question du mode de fonctionnement et consistent parfois en un simple réglage de machine... ou d'une modification des comportements des opérateurs.

#### OPTIMISER LE RÉGLAGE DES ÉQUIPEMENTS

L'**optimisation des équipements** permet de limiter les gaspillages grâce à des réglages de machines, à des programmations spécifiques ou à une maintenance régulière... Afin d'identifier les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre, une connaissance précise des différentes étapes du procédé et des processus générateurs de déchets (types de déchets, lieux de production, quantités...) s'avère indispensable. Par ailleurs, il est aussi primordial d'informer et de former les opérateurs afin qu'ils maîtrisent au mieux les différents changements.



#### ILS L'ONT FAIT !

►► **ROSSEL PRINTING COMPANY**

Imprimerie de presse 📍 Nivelles.

Afin de réduire les pertes lors des impressions, l'entreprise adapte systématiquement les réglages des machines en fonction du type de papier et de l'humidité ambiante notamment. Cette opération est effectuée avant chaque série d'impression afin de diminuer les pertes de papier et d'encre.

## 👍 ILS L'ONT FAIT !

### ▶▶ JTEKT

Fabrication de différentiels automobiles 📍 Strépy-Bracquegnies.

L'entreprise a repensé son processus de fabrication. Dorénavant, elle usine chaque pièce individuellement et non plus en série afin de limiter les pertes en cas de défaut de fabrication. Suite à une réflexion à propos de la lubrification des pièces lors de l'usinage, l'entreprise est aussi passée à un système de micro-lubrification et a ainsi réussi à diviser par 1000 la consommation de lubrifiants ! Outre les avantages environnementaux, cela a permis d'augmenter la durée de vie des machines. Moins souillés, les déchets de copeaux métalliques sont mieux valorisés et nul besoin de dégraisser les pièces usinées à la fin du processus. L'entreprise est même allée plus loin en supprimant l'utilisation de lubrifiant dans certaines parties du process. Les pièces sont alors usinées à sec avec un simple jet d'air comprimé.



## ➡ FONCTIONNER EN « CIRCUIT FERMÉ »

Lorsque cela s'avère possible, fonctionner en « **circuit fermé** » en réintégrant les déchets de production dans le process de fabrication permet de réduire l'utilisation des matières premières et d'éviter des coûts de gestion de ces rebuts de production. De plus, cette mesure n'engendre pas de coûts de transport supplémentaires comme ce serait le cas pour du recyclage ou de l'élimination des déchets en dehors du site.

## 👍 ILS L'ONT FAIT !

### ▶▶ DERBIGUM

Développement et production de produits d'étanchéité pour toitures  
📍 Perwez.

L'entreprise a mis en place un système de recyclage des membranes bitumineuses issues de la production, de déchets de coupe sur chantier et d'anciennes membranes d'étanchéité



directement liées à la démolition des bâtiments. Ces membranes, considérées alors comme matière secondaire, sont, après traitement, réintroduites dans la chaîne de production. Cela permet d'incorporer dans les produits fabriqués jusqu'à 25 % de matière recyclée. Ce faisant, chaque année, ce sont 4000 tonnes de membranes bitumineuses qui sont remises dans le processus de fabrication, ce qui représente l'équivalent de 200 camions. Aujourd'hui l'entreprise a remplacé 20 % de ses besoins en bitume vierge par cette matière "première" secondaire.

## #3 DISTRIBUER AUTREMENT

L'EMBALLAGE ET LA LOGISTIQUE LIÉS AUX PRODUITS FINIS PEUVENT AUSSI ÊTRE REPENSÉS POUR RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DÉCHETS GÉNÉRÉS.

L'objectif est de rechercher l'**emballage optimal**, qui offre au produit une protection suffisante tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Par le choix des matériaux ou de la quantité utilisée, l'optimisation des emballages offre aux entreprises de très nombreuses opportunités de réaliser des économies et d'accroître leur durabilité.

Au niveau de l'entreprise, il est possible de favoriser la réutilisation de certains emballages de matières premières (cartons, polystyrène expansé, fûts métalliques, palettes...) pour le conditionnement de produits finis ou pour un usage interne. Les transferts entre les zones de production peuvent par exemple être faits en privilégiant des emballages navettes réutilisables et adaptés aux produits (chariots, bacs...).

Vis-à-vis des clients, plusieurs actions vont permettre de réduire les emballages comme par exemple : proposer l'utilisation d'emballages réutilisables (palettes en bois ou en plastique, bacs et fûts en métal ou en plastique, « big bag », emballages spécifiques en plastique ou en carton solide...); réduire l'épaisseur des emballages à usage unique, choisir des emballages en matières recyclées ou facilement recyclables (en évitant par exemple les matériaux multi-composants plus difficilement valorisables).

## 👍 ILS L'ONT FAIT !

### » STÛV

Fabrication de poêles, foyers, inserts et cheminées 📍 Bois-de-Villers et Floreffe.

L'entreprise a mis en place d'importantes actions concernant le conditionnement de ses produits finis. C'est ainsi que, pour le transport des foyers, elle n'utilise plus qu'un seul type d'emballage en carton pour ses 6 modèles de foyers différents.

La récupération des matériaux est aussi monnaie courante pour les expéditions chez les clients. A titre d'exemple, le polystyrène expansé provenant des emballages des matières premières est réutilisé comme système de calage pour certains produits finis.

Enfin, l'entreprise utilise aussi des bacs en plastique réutilisables et entièrement démontables pour remplacer les europalettes et le film étirable. Ceux-ci peuvent reprendre une charge de 500 kg et sont facilement empilables dans les camions de transport. L'entreprise a ainsi réussi à multiplier par trois le nombre de pièces pouvant être transportées dans chaque camion (trois bacs superposés au lieu d'une palette unique non gerbable).



## 💡 BON À SAVOIR !

### Diagnostic emballages

Fost Plus et Valipac proposent aux entreprises un diagnostic gratuit et des conseils personnalisés de leur système d'emballages afin d'identifier les actions pertinentes en matière de prévention des déchets.

C'est notamment suite à un « diagnostic emballages » réalisé par le Centre d'emballage XIOS Hogeschool Limburg, Fost plus et Valipac, que l'entreprise Stûv a repensé le système d'emballage des buses de cheminée qu'elle produit.

## 👍 ILS L'ONT FAIT !

### » UCB

Entreprise pharmaceutique 📍 Braine l'Alleud.

Pour le transport de certains intermédiaires de production l'entreprise privilégie l'utilisation de fûts 100% recyclables composés d'un couvercle en plastique, d'un corps en carton et de cerclage en métal où la partie métallique est amovible. En outre, dans le magasin des produits sortants, le film plastique est remplacé par du carton recyclable et biodégradable pour le transport des produits sur palettes.



Enfin, l'entreprise a aussi repensé l'emballage d'un traitement phare, ce qui a permis de réduire son empreinte carbone en diminuant le poids de 59 % et en supprimant les composants plastiques. Le volume du kit de traitement a de ce fait été réduit de 56 %, ce qui a eu pour effet de diminuer la place occupée lors du transport et du stockage dans la chaîne du froid.

Un autre aspect non négligeable à ce stade est **l'optimisation de la disposition des colis** sur les palettes car un mauvais conditionnement doit souvent être pallié par un suremballage des colis pour éviter la détérioration des produits. Dans le même ordre d'idées, il est important de veiller à étirer de manière optimale les films plastiques d'emballage (les films les plus performants atteignent un taux d'étirage de 350% !).

Il est en effet apparu que l'emballage devait être plus élaboré (avec des cales sous forme de deux demi-V) afin d'éviter que ces buses (conduits de fumées en acier, entre 2 et 6 m de long) ne cassent lors du transport. L'utilisation de carton a aussi été privilégiée par rapport à la mousse de polystyrène pour la qualité des matériaux et leur recyclabilité. Ces actions concrètes ont permis de réduire le taux de casse sous le seuil de 1%.

📍 Pour plus d'info sur ce diagnostic emballages gratuit, contactez [prevention@valipac.be](mailto:prevention@valipac.be)

### ILS L'ONT DIT !

#### Laurent Gerard ► MIMA FILMS

Production de films d'emballage en polyéthylène 📍 Virton

« De nombreuses entreprises ont encore tendance à utiliser trop de film étirable par mesure de précaution. Un suremballage n'engendre toutefois pas une meilleure stabilité de palette en cours de transport. Ce n'est pas la quantité de film étirable déposé par palette qui compte, mais bien la façon dont ce film est déposé et donc son étirage optimal. Si les industriels européens utilisaient le film d'emballage en quantités correctes, il y aurait moyen d'en économiser près de la moitié, soit 500 000 tonnes. En tant que fabricant de ce type de produit, nous avons réduit l'épaisseur de ses films étirables de 23 µm à 12 µm. »



Si l'entreprise opte pour la livraison des produits au moyen d'emballages consignés, il faudra évidemment vérifier si cela est économiquement viable. Il faudra très certainement opter pour des matériaux solides et recyclables et des contenants faciles à nettoyer, mais cela passera aussi par une standardisation des différents types d'emballages.

Il est primordial d'analyser l'emballage à tous les niveaux (primaire, secondaire et tertiaire) et d'acquérir une vue d'ensemble de la « supply chain » afin que les efforts consentis au niveau de la conception d'un nouvel emballage plus « écologique » ne soient réduits à néant plus loin dans la chaîne par un problème logistique par exemple.

### ILS L'ONT FAIT !

#### ► ETHIQUABLE

Entreprise coopérative 📍 Waremme.

Afin de réduire l'impact environnemental des trajets de ses marchandises, l'entreprise a décidé d'optimiser le remplissage des camions et des containers. Par exemple, pour le transport par bateau du sucre du Pérou, elle a modifié la disposition de ses colis de la verticale à l'horizontale ce qui a permis de doubler le poids utile de chaque container. De plus, l'entreprise n'autorise les camions à prendre la route que si ils sont remplis au maximum, ce qui a nécessité une révision de l'organisation interne de transport des marchandises et de la gestion des stocks.

## #4 CONCEVOIR AUTREMENT

TOUT PRODUIT DEMANDE DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DE L'ÉNERGIE POUR ÊTRE FABRIQUÉ, EMBALLÉ ET TRANSPORTÉ... ET IL DEVIENDRA UN JOUR UN DÉCHET. POUR LIMITER AU MAXIMUM CES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, IL EST PRIMORDIAL D'AGIR "À LA SOURCE", C'EST-À-DIRE DÈS LA CONCEPTION DU PRODUIT. C'EST CE QUE L'ON APPELLE L'ÉCOCONCEPTION.

**L'écoconception** est une approche préventive, multicritères, circulaire et globale. En effet, il ne suffit pas de s'intéresser à un seul problème environnemental ou à une seule étape du cycle de vie, il faut intégrer volontairement l'ensemble des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie du produit : de l'extraction des matières premières à sa production, sa distribution, son utilisation et sa fin de vie.

L'objectif principal de cette démarche est de donc diminuer quantitativement et/ou qualitativement les impacts d'un produit ou d'un service, tout en conservant ses qualités et ses performances intrinsèques mais en tenant compte de facteurs tels que le choix des matériaux, les technologies mises en œuvre lors de la fabrication, la durée de vie, la possibilité de valoriser les matières en fin de vie...

### ILS L'ONT FAIT !

#### ► DESIGN POINT

Valorisation d'excédents de production et de déchets d'entreprises 📍 Liège.

Cette entreprise d'économie sociale a basé l'essentiel de son activité sur l'économie circulaire. Elle a, en effet, mis en place une filière de valorisation et de transformation de bâches publicitaires usagées car aucune solution de recyclage n'existe à l'heure actuelle pour ce matériau. Concrètement, les entreprises souhaitant donner une 2<sup>ème</sup> vie à leurs bâches peuvent les fournir à Design Point qui, en partenariat avec une entreprise de travail adapté, transforme ces dernières en articles de bagagerie (plumiers, pochettes, sacs...).



Ces aspects sont intégrés à côté d'autres préoccupations, comme les attentes des clients, la faisabilité technique, la maîtrise des coûts... À service rendu égal, l'écoconception entraîne la mise sur le marché de produits plus respectueux de l'environnement et permet bien souvent aux entreprises de se démarquer de la concurrence et d'anticiper les attentes du marché et des consommateurs, tout en réalisant des économies par une meilleure maîtrise des coûts.

Enfin, une optimisation des emballages secondaires et tertiaires peut aussi mener à une amélioration de la disposition des produits par emballages et donc d'avoir un impact positif sur le transport.

## ➔ AUGMENTER LA DURÉE DE VIE

Un produit sera plus durable dans le temps s'il est possible de **le réparer**. On peut par exemple rendre son démontage plus facile par l'utilisation de vis au lieu de colle.

### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ➤ UCB

Entreprise pharmaceutique 📍 Braine l'Alleud.

UCB a appliqué le principe d'écoconception à certains de ses produits, notamment d'un autoinjecteur qui est dorénavant réutilisable. Il ne nécessite plus que le remplacement de la cartouche afin de pouvoir être de nouveau opérationnel alors qu'auparavant tout l'autoinjecteur était jetable et donc à usage unique.



## ➔ AMÉLIORER LA RECYCLABILITÉ

Augmenter la **recyclabilité** d'un produit et de son emballage passe par exemple par l'utilisation de composants moins nombreux et/ou plus facilement recyclables.

### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ➤ SPA MONOPOLE

Agro-alimentaire 📍 Spa.

Dans un objectif d'écoconception et de gestion durable des emballages, l'entreprise a allégé ses bouteilles de plus de 40% en 40 ans. En outre, les bouteilles sont 100% recyclables et les étiquettes sont produites avec du papier labélisé FSC et de l'encre végétale.



### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ➤ ETHIQUABLE

Entreprise coopérative 📍 Waremme.

Au niveau de ses produits finis, l'entreprise a supprimé les sur-emballages ainsi que les matériaux inutiles. Un travail a été réalisé au niveau des conditionnements des thés et infusions : le plastique entourant la boîte en carton a été supprimé et l'agrafe métallique sur le sachet a été enlevée afin que les sachets puissent être plus facilement recyclés.



## ➔ OPTER POUR DE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE FABRICATION

Plutôt qu'un usinage classique par enlèvement de matière, il est désormais possible d'opter pour la **fabrication additive ou impression 3D** qui permet l'assemblage de couches successives d'un même matériau avec moins de gaspillages de matière à la clé. De même, l'optimisation topologique permet de réduire considérablement le poids des pièces en assurant une épaisseur adéquate en fonction de l'endroit.



### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ▶▶ JTEKT

Fabrication de différentiels automobiles 📍 Strépy-Bracquegnies.

Possédant sa propre unité de recherche et développement, la société innove sans cesse afin de réduire son empreinte environnementale. C'est ainsi qu'elle a revu la conception de certains de ses produits afin d'en diminuer le nombre de composants, de remplacer les vis par du soudage et de donner plus de fonctions à certaines pièces (ex. : au lieu d'ajouter un boîtier de protection, la pièce a été conçue afin qu'elle constitue elle-même une partie du boîtier).

Suite à ces mesures, le poids final d'une des pièces fabriquées est passé de 8 à 3 kg ! En outre, l'usinage de celles-ci ne génère dorénavant plus aucun déchet de coupe car, au lieu d'être rognée, la matière métallique est simplement déformée à froid par pression.



### 👍 ILS L'ONT FAIT !

#### ▶▶ BRIQUETERIES DE PLOEGSTEERT

Production de matériaux de construction 📍 Ploegsteert.

L'entreprise a développé de nouveaux produits comme des éléments de murs préfabriqués en terre cuite qui ne génèrent pas ou très peu de déchets de chantiers. Elle a également mis sur le marché des murs d'une épaisseur de 12 cm. Ce concept peut remplacer un mur de 14 cm tout en gardant les mêmes caractéristiques de contrainte. Cette réduction d'épaisseur de 2 cm a permis de réduire de 14% les consommations d'énergie et les matières premières employées.



### 💡 BON À SAVOIR !

Pour aller encore plus loin dans ce genre de démarche, il est aussi possible de repenser le modèle économique en envisageant une autre approche des produits de l'entreprise, comme par exemple l'économie de la fonctionnalité qui consiste à substituer la vente d'un produit par la vente d'un usage (produit + service).

Un exemple classique de l'économie de fonctionnalité est un fabricant de pneus qui reste propriétaire de ses produits au lieu de les vendre. Il se charge de leur « recreusage » et leur entretien et la société de transport routier est facturée par kilomètre parcouru.

### 💡 BON À SAVOIR !

En Wallonie il existe différents incitants et structures pour accompagner les entreprises dans la réflexion et la concrétisation de leurs projets d'innovation (Innovatech, Wallonie Design, Sowalfin...).

➤ Plus d'info sur [www.innovatech.be](http://www.innovatech.be), [www.walloniedesign.be](http://www.walloniedesign.be), [www.sowalfin.be](http://www.sowalfin.be)

## POUR ALLER PLUS LOIN ...



#1 LES OUTILS DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT ..... 35

#2 LES ADRESSES UTILES ..... 36

## #1 LES OUTILS DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT

FORTE DE SON EXPÉRIENCE DE TERRAIN, LA CELLULE ENVIRONNEMENT DE L'UWE A DÉVELOPPÉ DE NOMBREUX SERVICES ET OUTILS, AFIN D'AIDER LES ENTREPRISES DANS LEUR GESTION ENVIRONNEMENTALE, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉCHETS.

### ► **Diagnostic environnement.**

Véritable état des lieux de l'entreprise, le diagnostic environnement cible les actions prioritaires à mettre en œuvre et identifie la réglementation applicable à l'entreprise.

### ► **Tableur d'encodage des déchets.**

Tableur Excel de suivi qui permet d'encoder toutes les informations pertinentes en ce qui concerne la gestion des déchets (quantités, coûts...) et d'obtenir des tableaux de synthèse et des graphiques d'analyse de ces informations.

### ► **Les fiches informatives.**

Fiches pratiques donnant un aperçu de solutions alternatives pour certains équipements que l'on trouve en entreprise (fontaine de dégraissage, gobelets en plastique...)

**i** Ils sont disponibles gratuitement sur [www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)

## #2 LES ADRESSES UTILES

- i** <http://moinsdedechets.wallonie.be>
- i** [www.preventpack.be](http://www.preventpack.be)
- i** [www.pack4recycling.be](http://www.pack4recycling.be)
- i** [www.reduisonsnosdechets.fr](http://www.reduisonsnosdechets.fr)
- i** [www.eco-conception.fr](http://www.eco-conception.fr)
- i** <http://casuffitlegachis.fr/entreprises/reduire-dechets-activite>

### 🔗 BON À SAVOIR !

Afin de donner plus de sens à votre démarche, profitez d'un évènement thématique tel que la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) qui se tient généralement fin novembre afin d'y « greffer » vos actions en matière de prévention des déchets. Cette initiative européenne vise à mobiliser le plus grand nombre d'acteurs possibles dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources et des déchets.



- i** Plus d'info sur [www.ewwr.eu/fr/](http://www.ewwr.eu/fr/)

### 🔗 BON À SAVOIR !

#### Diagnostic emballages

Fost Plus et Valipac proposent aux entreprises un diagnostic et des conseils personnalisés de leur système d'emballages afin d'identifier les actions pertinentes en matière de prévention des déchets. Ce service est gratuit pour les responsables d'emballages et ne prend qu'une demi-journée.

- i** Pour plus d'info, contactez [prevention@fostplus.be](mailto:prevention@fostplus.be) ou [prevention@valipac.be](mailto:prevention@valipac.be)

 NOTES

Lined area for taking notes, consisting of 20 horizontal dotted lines.

## UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez la Cellule Environnement de l'UWE

+32 (0) 10 47 19 43

environnement@uwe.be

www.environnement-entreprise.be

Fruit d'un partenariat entre la **Wallonie** et l'**Union Wallonne des Entreprises**, la Cellule Environnement est active depuis 1994 et a pour mission de **sensibiliser les entreprises à la gestion de l'environnement** et à la réduction des pollutions. Elle conseille, informe et oriente les entreprises dans leurs démarches environnementales, toujours avec les mêmes moteurs : contact direct et confidentialité.

Ses services (gratuits et confidentiels) sont destinés aux entreprises situées en Wallonie, qu'elles soient membres ou non de l'UWE.

## REMERCIEMENTS

La Cellule Environnement remercie les entreprises les Briqueteries de Ploegsteert, Derbigum, Design Point, Espace Vert Masse et Fils, Ethiquable, Expansion, Herbigem, Jtekt, L'Oréal, Mima Films, Orthopédie Protechnik, Schmitz Digital Printing, SNCB Technics, Spa Monopole, Stûv, Transtone et UCB.

**Toute reproduction, même partielle, des textes et photos de ce document est soumise à l'approbation préalable de la Cellule Environnement.**




**Avertissement** : Nous veillons à la fiabilité des informations que nous communiquons, lesquelles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité. Ces informations et les documents accessibles à partir de notre site ne dispensent pas de consulter les textes légaux parus au Moniteur Belge qui seuls font foi.

*Votre entreprise et l'environnement,  
une gestion toute naturelle...*

## CELLULE ENVIRONNEMENT

### Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stocquoy, 3  
B-1300 WAVRE

-  +32 (0) 10 47 19 43
-  [environnement@uwe.be](mailto:environnement@uwe.be)
-  [www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)
-  Environnement UWE
-  Cellule Environnement de l'UWE

*« Cette action de sensibilisation  
à l'environnement est organisée  
dans le cadre des missions d'intérêt  
public confiées par la Wallonie  
à l'Union Wallonne des Entreprises ».*

Avec le soutien de

